



ARRETE

WB/PT - 2025/N°

307

Occupation temporaire du domaine public de la
Ville de Senlis / Xtrem Challenge

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment ses articles à L 2213-6, à L 2212-1

VU le Code de la Voirie routière et notamment l'article
L.113-2,

VU l'arrêté municipal N° PR/CC/RH/2020/131 du 9 juillet
2020, reçu par Monsieur le Sous-Préfet de
l'arrondissement de Senlis le 9 juillet 2020, nommant
Monsieur Jérôme CURIEN en qualité de Directeur
Général des Services de la Ville de Senlis,

CONSIDERANT l'organisation du Trail Urbain au parc du
Château Royal à Senlis, le dimanche 29 juin 2025 de 7h00 à
12h00.

ARRETONS

Article 1 - : Le club Xtrem Challenge, représenté par son Président, Vincent Dupré, est autorisé à occuper le Domaine Public à titre précaire et révoquant lors de l'activité proposée au parc du Château Royal le dimanche 29 juin 2025.

Article 2 - : Cette manifestation se tiendra au parc du Château Royal le dimanche 29 juin 2025 de 7h00 à 12h00.

Article 3 - : La présente autorisation est accordée gracieusement pour la date mentionnée, elle ne peut en aucun cas être cédée de quelque manière que ce soit.

Article 4 - : L'organisateur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs de l'organisateur.

Article 5 - : Tout étalage ou installation doit être mobile et disposé de façon à n'occasionner aucune gêne pour la commodité et la sécurité des piétons, de la circulation, et aucune dégradation de la voie publique.

Article 6 - : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 Rue Lemercier 80000 Amiens, ou par l'application informatique télé recours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr.

Article 7 - Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Capitaine, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Lieutenant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis

Et affiché aux lieux et places habituels.

Et publié sur le site de la collectivité le :

10 JUIN 2025

Fait à Senlis, le 10/06/2025



Le Maire
Pour le Maire
Et par Délégation

Jérôme CURIEN
Directeur Général des Services